

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 351
VENDREDI 01 MARS 2019 à 19h00
au Centre Administratif à BASSEMBERG

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc **RIEBEL**, Président,
Assisté des Vice - Présidents :
Mme Nicole **ZEHNER**
MM. Roland **MANGIN**, André **FRANTZ**, Bernard **SCHMITT**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Yvette **WALSPURGER**.
MM. Dominique **HERRMANN**, Fabien **DOLLE**, Emmanuel **ESCHRICH**, Jean-Pierre **PIELA**, Charles **FAHRLAENDER**, André **REBOUL**, Raphaël **CHRISTOPHE**, Daniel **ANCEL**, Bernard **WOLFF**, Rémy **SPIES**, Jean-Marie **SCHWEITZER**, Loïc **GUYADER**, Rémy **BAUER**, Jean-Philippe **HOLWEG**, Alain **MEYER**, Francis **ADRIAN**, Jean-Georges **HIRSCHFELL**, Raymond **SCHWEITZER**.

ETAIENT EXCUSES :

M. Alexandre **PITON**, Sous-Préfet de Sélestat-Erstein,
M. Antoine **HERTH**, Député,
M. Laurent **KRACKENBERGER**, Directeur de l'Antenne CD de Sélestat,
M. Serge **JANUS**,
Mme Chantal **SCHMITT**, donne procuration à Raphaël **CHRISTOPHE**,
M. Roland **RENGERT** donne procuration à M. Loïc **GUYADER**,
M. Raymond **WIRTH** donne procuration à M. Rémy **BAUER**,
M. Laurent **HERBST** donne procuration à M. Alain **MEYER**,
M. Christian **HEIM** donne procuration à M. Roland **MANGIN**,
M. Claude **GARRE** donne procuration à M. Francis **ADRIAN**,
M. Rémy **ANTOINE GRANDJEAN**,
Mme Frédérique **MOZZICONACCI**,
Mme Christiane **DUTTER**, donne procuration à Nicole **ZEHNER**,
M. Gérard **CHAMLEY** donne procuration à M. André **FRANTZ**.

Suppléants : MM. Jérôme **MAIER**, Francis **LEHRY**, Marc **NIESS**.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Mme Nicole **DESCHAMPS**, Comptable du Trésor,
Mme Christine **ZEMB**, responsable du Pôle Fonctionnel,
M. Thierry **FROEHLICHER**, responsable du Pôle Aménagement du Territoire,
La Presse : M. Vivien **MONTAG**.

Le Président Jean-Marc **RIEBEL** ouvre la séance en remerciant les personnes qui se sont déplacées pour cette réunion, fait part des excusés et des procurations.

En propos liminaires, il fait état des difficultés du Groupe ELIVIA qui est une entreprise de découpe et de transformation de viandes. Son unité qui emploie 80 salariés à ELOYES dans les Vosges s'est spécialisée dans la fabrication de steaks hachés surgelés. Associée à l'abattoir de MIRECOURT, elle permet à 400 – 500 éleveurs du Massif des Vosges de valoriser leur viande en circuit court dont 6 éleveurs des vallées de la Bruche et de Villé.

Le groupe ELIVIA ayant décidé de fermer le site d'ELOYES au mois de Mai 2019, pour des raisons économiques, les organisations professionnelles agricoles vosgiennes et les élus locaux étudient actuellement toutes les possibilités pour la pérennisation de l'outil de production pour les éleveurs du Massif.

Les 2 Communautés de Communes de Villé et de la Bruche vont adresser un courrier au Président de la Chambre d'Agriculture des Vosges pour lui faire part que la fermeture d'un tel site concerne également les agriculteurs de Montagne côté alsacien et de l'assurer du soutien des 2 Collectivités dans ses démarches permettant de sauver l'outil de production.

Il précise également que lors d'une rencontre avec des représentants de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM), il a fait part de la situation des éleveurs qui sont confrontés depuis plusieurs années au manque d'eau et de fourrage.

Dans le même domaine, il fait part aux Conseillers Communautaires qu'il a été audité sur la partie montagne dans le cadre de l'élaboration de la future PAC (Politique Agricole Commune).

Au niveau des bonnes nouvelles, il informe que lors du Salon de l'Agriculture 2019 Nicolas **KREIS**, le lauréat local du concours Prairies Fleuries a obtenu le 2^{ème} prix national dans sa catégorie (13 candidats) et que la Distillerie NUSSBAUMER a reçu la Médaille d'Or pour son eau de vie de Framboise. De son côté, la Distillerie MEYER's a aussi porté haut les couleurs de la Vallée avec 1 Médaille d'Or pour le Whisky Pur Malt, 1 Médaille d'Or pour l'eau de vie de Mirabelle et 1 Médaille d'Argent pour l'eau de vie de Poire.

Le Président informe qu'en ce qui concerne la fibre optique, le NRO (Nœud de Raccordement Optique) a été installé le mercredi 27 Février 2019 à VILLE.

Il passe ensuite la parole à Thierry **FROEHLICHER** pour présenter les projets de panneaux d'exposition concernant le PLUi qui se composeront pour chaque Commune :

- d'un panneau générique avec le plan de zonage de toute la Vallée, ce qu'est un PLUi, les documents qui le composent et les grands objectifs du PADD,
- d'un panneau spécifique à chaque commune avec le plan affiné de la zone urbaine, les caractéristiques du plan de zonage et la légende des zones.

Enfin, le Président présente les dépliants remis sur les tables :

- une affiche par Commune sur le dépistage du diabète,
- une affiche et des flyers sur la journée d'information et les 4 ateliers de la mutualité française sur la nutrition.

I – APPROBATION du C.R. du Conseil Communautaire N° 350

Monsieur André **REBOUL** a fait part au Président par courriel du 1er Mars 2019 qu'il souhaite que les modifications suivantes soient apportées au compte rendu du Conseil Communautaire N°350 du 8 Février 2019.

- Dans le rapport à la Commission COMMUNICATION au point 3 - Budget, il y a une erreur sur le montant du budget 2019. Il faut remplacer « *Il propose l'inscription d'un montant de 14 550,00 € au budget 2019* », par « *Il propose l'inscription d'un montant de 14 050,00 € au budget 2019* ».
- Au point 6) Point sur le plan COMMUNICATION 2019, il est écrit : « *André **REBOUL** souhaite également être informé en permanence des actions de communication menées par la Communauté de Communes pour pouvoir au mieux relayer l'information tout au long de l'année en adaptant les moyens et les supports à utiliser plutôt que de l'apprendre par la presse.* »

Monsieur André **REBOUL** précise qu'il n'a pas formulé de telles intentions, et ne retrouve pas l'esprit de ses propos dans cette rédaction. Ses propos sont à la suite de la demande faite aux Commissions d'indiquer à la Commission COMMUNICATION les sujets sur lesquels, les Commissions souhaitent communiquer. Il souhaite que la formulation soit rédigée ainsi :

*« Monsieur André **REBOUL** souhaite connaître les sujets que la Communauté de Communes souhaite mettre en avant afin d'adapter les moyens, les supports à utiliser et le calendrier. La Communauté de Communes doit maîtriser sa communication institutionnelle. Il regrette d'apprendre l'avancement de certains dossiers par la presse. »*

Personne n'ayant de question ni de remarque à formuler, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion N° 350 du 08 Février 2019 avec les corrections proposées.

II - COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

1.) Commission ECONOMIE – INDUSTRIE – COMMERCE – ARTISANAT du 12 Février 2019

Présenté par Roland MANGIN

1. Initiative Alsace Centrale

Lors de cette séance Mme Laetitia **RAUGEL**, animatrice de l'Association Initiative Alsace Centrale a présenté sa structure.

L'ACI a trois missions :

- accueil des porteurs de projets : création – reprise d'entreprise,
- financement à taux 0%,
- suivi des porteurs de projet.

Il existe au sein d'ACI trois sortes de prêt à 0 % :

- Le prêt sous fonds propre de l'Association qui varie en moyenne de 4 000 € à 12 000 €.
- Le prêt Cci (ACI est gestionnaire via un fonds dédié) qui varie en moyenne de 10 000 € à 30 000 €.
- Le prêt via le fonds de la Caisse des Dépôts : le public est spécifique uniquement des demandeurs d'emploi.

Les prêts ont un effet levier dans le montage du plan de financement.

L'aide au montage du dossier et du suivi des porteurs de projets est gratuit.

Un comité d'agrément, composé de 6 personnes, issues des membres, octroie ou non l'attribution du prêt.

L'ACI accueille en moyenne 200 personnes par an en 1^{er} accueil. 100 - 120 000 € de prêts annuels sont accordés. 30 prêts sur fonds propre de l'association - 10/15 via la caisse des dépôts et 5 via le fond CCI.

En 2018, le montant moyen des prêts était de 5 700 €, le remboursement est en moyenne sur 3/5 ans.

Le taux de survie des entreprises ayant obtenu un prêt d'honneur est de 91% à 3 ans et de 86% à 5 ans. C'est au dessus de la moyenne nationale. Le profil des créateurs : 60% d'hommes et 40% de femmes.

En 2017, 3 entreprises de la Vallée ont obtenu un prêt pour un montant total de 17 000 € :

- Tootopoids
- Véro Peinture
- Restaurant le Huhnerstall

En 2018, 5 projets ont obtenu un prêt pour un montant total de 68 000 € :

- Hôtel 48
- Micro brasserie GUTH
- Restaurant le Schnackawert
- Restaurant la Fourchette
- Micro crèche les Petites Graines

Mme Laetitia **RAUGEL** a parlé d'un dispositif en place dans la Val d'Argent, à savoir une convention de 3 ans entre la Communauté de Communes et l'ACI, pour doubler les prêts d'honneur des porteurs de projets des Collectivités. Le montant est de 30 000 € par an ce qui représente le montant annuel moyen des prêts octroyés pour le secteur de la Vallée. Les prêts sont assurés par le fonds de garantie à hauteur de 70%. Un élu de la Collectivité siège au sein du Comité d'agrément mais n'a pas le droit au vote.

Sur proposition de la Commission ECONOMIE – INDUSTRIE – COMMERCE - ARTISANAT, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ***approuve le dispositif,***
- ***décide d'inscrire la somme de 30 000 € au BP 2019,***
- ***autorise le Président à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.***

2. FABLAB

Réalisations 2018

- Dépenses
Achat matériaux pour aménagement locaux,
matériel, machines, équipement numérique 29 139 € HT

Budget 2019

Dépenses	
Achat imprimante, traceur, imprimante A3, etc.	32 360 € HT
Formation	16 000 € HT
Communication	7 000 € HT

TOTAL	55 360 € HT

Recettes	
Subvention Conseil Régional	42 430 €
COM-COM	12 930 €

TOTAL	55 360 €

Monsieur Jean-Luc **MORIN**, annonce que 21 membres composent le FabLaB. La majorité des personnes est de la Vallée.

Le démarrage des formations est imminent. Plusieurs journées d'animations vers le Collège sont déjà prévues et une journée vers le grand public avec la Raspberry Jam, le 02 Mars prochain, toute la journée.

Sur proposition de la Commission ECONOMIE – INDUSTRIE – COMMERCE - ARTISANAT, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ***décide d'inscrire la somme de 55 360 € au BP 2019,***
- ***autorise le Président à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier,***
- ***autorise le Président à solliciter les crédits pour obtenir les subventions correspondantes.***

3. Bilan et poursuite de l'étude « Imaginer les centralités de demain »

L'étude a été payée en 2018 pour un montant de 8 040 €, ce qui correspond au budget prévisionnel.

Suite à l'étude, un Comité de gouvernance a été créé, composé d'élus de la Com-Com, des autres collectivités (CD67, Région GE), des consulaires et représentants des commerçants. Il s'est déjà réuni deux fois : le 26 Novembre 2018 et le 04 Février 2019.

Plusieurs sujets sont abordés lors du Comité :

- Locaux vacants dans le centre-bourg de Villé
- Théâtralisation du Centre-Bourg
- Accessibilité/Sécurité
- Modernisation du point de vente
- Stratégie Digitale
- Rencontre avec LIDL.

Une soirée commerce sera organisée le lundi 25 Mars à 19h00 à la MJC pour évoquer l'accessibilité des ERP 5^{ème} catégorie, le document unique ainsi que les ateliers numériques proposés aux commerçants/artisans par l'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat de la Vallée de Villé :

- Créer et animer sa page Facebook
- Création d'un site Internet à moindre coût
- Google my Business
- Analyse de la visibilité
- Instagram : créer et animer son compte.

Une rencontre avec le CAUE a eu lieu. Le Directeur du CAUE va faire parvenir une offre concernant l'élaboration d'un cahier des charges pour la théâtralisation du Bourg-Centre et des sens giratoires. Il est évoqué de faire participer les industries et les artisans de la Vallée pour mettre en avant leur savoir-faire.

Une opération « Shop Staging » est proposée aux commerçants, avec un cabinet spécialisé en retail et merchandising. Il s'agit d'un concept innovant qui permet : un coup de neuf au commerce – un retour sur investissement immédiat – une mise en valeur de l'offre – une amélioration de l'expérience client.

Le diagnostic et la préconisation ont un coût de 500 € HT par point de vente.

***Sur proposition de la Commission ECONOMIE – INDUSTRIE – COMMERCE
- ARTISANAT, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :***

- ***décide d'inscrire la somme de 2 500 € au BP 2019 pour soutenir 10 entreprises et prendre 50 % du cout HT soit 250 € par entreprise***
- ***autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.***

4. Pacte de ruralité

Monsieur Jean-Marc **RIEBEL** fait le point sur le pacte de ruralité, trois fichiers chantier ont été travaillés :

- **Fédérer le territoire autour du numérique** : lancement d'une étude pour voir si un espace de coworking ou tiers lieux serait bénéfique pour le territoire.
- **Animation économique avec les entreprises** : dans un premier temps, il était évoqué d'embaucher un animateur pour les deux Vallées mais la solution envisagée est de conventionner avec les Chambres Consulaires pour des missions précises.
- **Tourisme d'entreprises** : faire une étude sur le besoin des entreprises et l'existant sur les deux Vallées.

***Sur proposition de la Commission ECONOMIE – INDUSTRIE – COMMERCE
- ARTISANAT, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :***

- ***décide d'inscrire la somme de 7 500 € pour l'étude tiers lieux – espace de coworking au BP 2019***
- ***décide d'inscrire la somme de 15 000 € pour l'animation économique au BP 2019***
- ***décide d'inscrire la somme de 5 000 € pour l'étude tourisme d'entreprises BP 2019***
- ***autorise le Président à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier***
- ***autorise le Président à solliciter les crédits pour obtenir les subventions correspondantes.***

5. Divers

Roland **MANGIN** annonce que l'achat des terrains se poursuit pour l'extension de la ZI. Le prix de l'achat des terrains est de 80€/are, frais de notaire et de géomètre en sus.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.

Bernard **SCHMITT** signale qu'il a été interpellé par le Département pour l'installation de deux stops : dans la zone près de la Rue Jean-Louis GUIOT et dans la zone en descendant Hirtzelbach. Plusieurs travaux devront être réalisés dans la zone, suite à l'acquisition par la menuiserie VONDERSCHER du site de POINT-P. Un abaissement du trottoir est à prévoir pour pouvoir sortir plus facilement du site.

Sur proposition de la Commission ECONOMIE – INDUSTRIE – COMMERCE - ARTISANAT, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- décide d'inscrire la somme de 15 000 € au BP 2019
- autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Monsieur Alain MEYER, parle du dispositif outils en main, une rencontre avec la MJC et Monsieur Jean-Pierre LEYDER. L'idée est de commencer avec les jeunes à la rentrée de Septembre.

Pour l'instant, aucune piste n'est écartée : peut être passer par l'Association nationale pour créer une section de la MJC.

Le groupe de travail recherche des anciens artisans pour animer les ateliers. Alain MEYER ira voir à l'Atelier Intercommunal pour savoir s'il reste du matériel bois et électricité du St-Gilles.

Des pistes pour les locaux sont évoquées mais rien de certain.

3 000 € de petit outillage est à prévoir, cela passera en Commission Jeunesse car cela correspond à la politique jeunesse.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette information

Une discussion s'entame sur les sujets à proposer à la Commission COMMUNICATION, après un tour de table il est proposé : ACI – FabLab – Trophée CCI mise en avant des lauréats de la Vallée et rappel du dispositif – retour de la soirée commerce.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette information

2.) Commissions Réunies VIE SOCIALE et VIE ASSOCIATIVE JEUNESSE SPORTS ET CULTURE du 19 Février 2019

Présenté par Nicole ZEHNER

A. PREVISIONNEL 2019 : GESTION DES SERVICES CONFIES A LA M.J.C

La demande de subvention pour la partie fonctionnement des sections et animations MJC a été présentée. Elle s'élève à 94.000 € et se décompose comme suit :

Fonctionnement général de la MJC	41 000 €
Ecole de Musique	31 000 €
Animation culturelle : Cinéma	9 500 €
Animation culturelle : spectacle vivant	12 500 €

Le déficit des sections culturelles reste comblé par les autres sections de la MJC. Le budget de l'école de musique est de 100.000 €, la moitié est prise en charge par les élèves. Il y a 14 professeurs et 104 élèves, les cours de solfège ont été réduits et un seul orchestre fonctionne. Le budget du cinéma s'élève à 30.000 €, seules 17 % des recettes sont conservées car le cinéma fait partie d'un circuit. Le budget pour le spectacle vivant est de 20.000 €.

Les services Enfance-Jeunesse ont ensuite été détaillés par la Directrice de la Maison de l'Enfant : 61 salariés sont employés pour assurer ces services, à temps partiel essentiellement.

En 2018, une large réflexion a été menée sur le fonctionnement de ces services au niveau de 4 thèmes :

- le gaspillage alimentaire en partenariat avec le SMICTOM et le fournisseur de repas,
- les modes de communication pour augmenter la visibilité des services notamment sur les réseaux sociaux,
- la tarification des accueils périscolaires avec pour objectif une plus grande cohérence,
- la renégociation des tarifs repas avec le fournisseur ce qui a permis de baisser les tarifs et la composition des repas. (70 % de produits frais, 35 % de produits BIO, 40 % de partenaires alsaciens).

Au niveau du prévisionnel 2019, il a été réalisé avec une augmentation salariale de 3 % et sans contrats aidés par l'Etat ainsi que la prévision d'ouverture de deux nouveaux sites périscolaires à St-Maurice et Neuve-Eglise.

GESTION DES SERVICES CONFIES A LA MJC

MAISON DE L'ENFANT : Petite enfance

Multi-accueil collectif « La Souris Verte »	149.614 €
Accueil familial « La Pirouette »	261.602 €
Lieu d'accueil Enfants – Parents « Chemin Faisant »	19.687 €

MAISON DE L'ENFANT : Accueils Collectifs de Mineurs 3/11ans

Site de Villé (périscolaire)	83.703 €
Site de Thanvillé (périscolaire et Alsh)	112.549 €
Site de Fouchy (périscolaire et Alsh)	175.229 €
Site de Dieffenbach Au Val (périscolaire)	73.984 €
Nouveaux sites (2 x 4 mois)	61.000 €

MAISON DE L'ENFANT : Périscolaire familial 91.547 €

MAISON DE L'ENFANT : Coordinatrice Enfance 77.883 €

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES 16.733 €

ESPACE ADOS (11/17 ans) 107.000 €
Dont coordinateur jeunesse

TOTAL 1.230.531 €

Sur proposition de la Commission SOCIALE et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1.230.531 € à la MJC au titre du fonctionnement des Services qui lui sont confiés et 94.000 € pour le fonctionnement des sections et animations soit un montant de 1.324.531 € et propose l'inscription de cette somme au BP 2019.

B. REALISATIONS ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES // BUDGET VIE SOCIALE

a. Association TREMPLINS

L'Association TREMPLINS, Association intermédiaire d'insertion sociale et professionnelle, met à disposition des entreprises, des particuliers, des Associations, des

Collectivités, du personnel pour des travaux de nettoyage, repassage, espaces verts, bricolage, manutention, déménagement et autres. 24 permanences ont été réalisées à la Mairie de Villé soit 19 personnes rencontrées et 85 entretiens réalisés.

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Prévisions 2019
2.100 €	2.100 €	2.100 €

b. MISSION LOCALE

La Mission Locale assure une permanence dans les locaux de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé tous les jeudis. Elle a accueilli 88 jeunes en 2018 dont 35 pour un premier accueil soit 329 entretiens. 46 jeunes ont participé à un ou plusieurs ateliers (orientation, apprentissage, préparation à la formation et à l'emploi,...) La participation est de 0.85 €/habitant

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Prévisions 2019
9.409 €	9.409 €	9.409 €

c. CROIX ROUGE

En 2018, 20 familles de la Vallée ont pu bénéficier de bons alimentaires pour un montant de 1 679 €. Dans le cadre du Conseil de Solidarité, la Croix Rouge a aidé 9 familles pour le paiement de factures d'électricité, de gaz, de fioul et loyer à hauteur de 827 €.

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Prévisions 2019
2.200 €	2.200 €	2.200 €

d. GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement)

Pas de subvention mais une cotisation annuelle de 100 €.

e. FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)

Il s'agit de la contribution financière de la Communauté de Communes au Fonds de solidarité pour le logement.

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Prévisions 2019
600 €	600 €	600 €

f. RASED (Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté) / CLIS

Il s'agit de frais de fonctionnement (internet, téléphone, électricité et frais de ménage).

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Prévisions 2019
1500 €	1324 €	1500 €

g. EHPAD

Prise en charge de la socio-esthéticienne et des animations à l'EHPAD de Villé.

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Prévisions 2019
Socio esthétique : 3000 €	3000 €	3000 €
Animation : 1800 €	1800 €	1800 €

h. TELEALARME SENIORS

La participation de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé est de 20 € par dossier : 15 installations ont été réalisées en 2018.

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Prévisions 2019
500 €	300 €	500 €

i. GUIDE DES AIDES EN FAVEUR DES SENIORS

Ce guide avait été réalisé en 2017, une réimpression avec les modifications tarifaires et les nouveaux services est prévue pour 2019.

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Prévisions 2019
500 €	0 €	500 €

j. TRANSPORT SOLIDAIRE

Ce service a été mis en place en 2018 grâce à une équipe de 10 bénévoles pour assurer le transport des personnes souhaitant se rendre à Sélestat pour des RV médicaux. 33 transports ont été réalisés la première année de fonctionnement, les bénévoles ont proposé d'élargir le dispositif en 2019 à des visites aux conjoints hospitalisés ou en EHPAD à Sélestat et dans le Val d'Argent au prix de 15 € aller-retour ainsi qu'à des trajets médicaux et paramédicaux dans la Vallée après 15H30 uniquement, fin de la plage horaire de Taxi'Val, ceci pour un montant de 5 € aller-retour. Ce service concerne également des personnes souhaitant rendre visite à leur conjoint à l'EHPAD de Villé. Ces prestations étant gérées par l'AGF (Association Générale des Familles) la carte d'adhésion de 22 € par an est obligatoire. La Communauté de Communes prend en charge les frais téléphoniques.

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Prévisions 2019
1000 €	179 €	500 €

Le Président et André **REBOUL** soulignent que sur ce dossier, il faut rester vigilant et bien garder les limites entre Taxi'Val et le transport solidaire.

k. EPICERIE SOCIALE L'ASPERULE

L'Epicerie Sociale est installée dans la Maison des Services Publics à Villé. Elle sollicite la Communauté de Communes pour une subvention de fonctionnement sur la base d'un Euro par habitant et pour la participation aux frais de chauffage.

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Prévisions 2019
11.069 €	11.069 €	11.069 €

Frais de fonctionnement versés à la Commune de VILLE pour participation aux frais de chauffage de l'épicerie sociale.

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Prévisions 2019
1.000 €	0 €	1.000 €

Nicole **ZEHNER** indique que 347.835,72 € ont été enregistrés en recettes en 2018 dont 106.324 € au titre du remboursement de la MJC pour l'année 2017 et 241.511,72€ de subvention CAF.

Sur proposition de la Commission SOCIALE, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **valide les réalisations 2018 pour un montant de 1.134.659,08 € en dépenses et 347.835,72 € en recettes**
- **décide d'attribuer les subventions suivantes et propose l'inscription d'un montant de 34.278 € au BP 2019 :**

ASS. TREMPLINS	2.100,00
MISSION LOCALE	9.409,00
CROIX ROUGE	2.200,00
GESCOD (cotisation annuelle)	100,00
Fonds Solidarité pour le Logement (FSL)	600,00
RASED – CLIS	1500,00
EHPAD / MAISON DE RETRAITE	
Socio-esthéticienne	3.000,00
Animation	1.800,00
TELEALARME SENIORS	500,00
GUIDE DES AIDES SENIORS	500,00
TRANSPORT SOLIDAIRE	500,00
EPICERIE SOCIALE ASPERULE	11.069,00
Participation chauffage	1.000,00
TOTAL	34.278 €

C. REALISATIONS ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES // BUDGET VIE ASSOCIATIVE – JEUNESSE - SPORTS ET CULTURE

Alain **MEYER** indique que les réalisations 2018 s'élèvent à 152.085, 46 € sur les 158.961 € prévus.

En 2018, Le PAEJ a accueilli 56 jeunes, 55 parents et 15 professionnels soit un total de 434 entretiens. Les problématiques rencontrées sont le mal-être adolescent (sexualité, accès à l'autonomie, timidité, ...), absentéisme scolaire, maladie grave (jeune ou parent),

conflits parents-ados (avec parfois de la violence), conflits familiaux-parentaux, séparation parentale, difficulté relationnelle avec les pairs, deuil.

L'activité du PAEJ était très intense de Janvier à début Juillet 2018. Depuis début Septembre, il est à noter une baisse de la fréquentation et de l'orientation des jeunes et des familles (ou ceux-ci ne vont pas au bout de la démarche proposée par les partenaires).

Le partenariat avec le Collège reste important.

Au niveau de l'OISC, le Trail du Wurzel a connu une année record depuis la création de l'épreuve en 2011 avec une météo exceptionnelle pour la saison : 862 inscrits // 777 Coureurs à l'arrivée. Un bilan positif avec des pistes à améliorer. L'édition de cette année aura lieu le dimanche 14 Avril 2019.

Le Festival aux chœurs de l'été en Juin 2018 a vu l'organisation de 3 concerts de grande qualité.

Pour 2019, il a proposé de faire une pause car des concerts sont déjà programmés dans les Communes à cette période. D'autre part, l'Association Elsass Vibes qui organise le Festival Electro à St-Martin depuis 2017 a sollicité la Communauté de Communes pour une aide. La Commission propose d'allouer la subvention de 2 500 € à ce festival porté par des jeunes en 2019.

En ce qui concerne le Collège, la Communauté de Communes a participé au voyage scolaire en Normandie de 52 élèves de 5^e en 2018. Pour 2019, une participation a été sollicitée pour un voyage à Rome, un séjour ski et un déplacement à Elzach.

Enfin, les deux services civiques dont la mission s'est achevée en Juin 2018, ont participé à l'animation de l'EHPAD et à la mise en œuvre des actions dans le cadre du CIJ (Conseil Intercommunal des Jeunes). Samad **KARDOUH** précise que la MJC Centre social peut dorénavant assurer l'intermédiation pour toutes les Associations qui souhaitent embaucher des jeunes en service civique (cela permettra d'économiser 1600 €).

En ce qui concerne les prévisions 2019, une ligne de 15.000 € est proposée pour les axes en faveur de la jeunesse notamment pour les actions des axes 1 et 3. L'axe 1 qui veut favoriser l'engagement et l'implication des jeunes se concrétisera par une journée de présentation des Associations de la Vallée de Villé au Collège le vendredi 26 Avril 2019. L'axe 3 dont le thème est l'orientation, l'emploi et l'insertion des jeunes, se focalisera sur deux actions : un parcours pour des jeunes éloignés de l'emploi et une initiation aux métiers manuels pour des jeunes de 10 à 14 ans encadrés par des artisans et ouvriers qualifiés dans le but de leur faire découvrir des métiers.

Sur proposition de la Commission VIE ASSOCIATIVE JEUNESSE SPORTS ET CULTURE, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide les réalisations 2018 s'élevant à 152.085,46 € et propose l'inscription d'une somme de 170.675 € au BP 2019 au titre de la Vie Associative, Jeunesse, Sports et Culture.

INTITULE	PREVISIONS 2018	REALISATIONS 2018	PREVISIONS 2019
MJC : Fonctionnement des sections et des animations	94 000,00	94 000,00	94 000,00
PAEJ : Point d'accueil et d'Ecoute Jeunes	12 000,00	11 458,00	12 000,00
AXES JEUNESSE			15 000,00
Subvention DECIBULLES	20 000,00	20 000,00	20 000,00
OISC (subv. Trail)	5 000,00	5 000,00	2 500,00
Subvention Festival World today			2 500,00
Aide aux clubs (licences jeunes)	15 000,00	14 225,00	15 000,00
Gratification aux résultats	1 000,00	-	1 000,00
Collège (UNSS)	800,00	800,00	800,00
Collège (Voyage scolaire)	1 565,00	780,00	2 675,00
Spectacle (école + collège)	1 000,00	-	1 000,00
Transports des écoles	3 000,00	1 220,00	2 000,00
Club Vosgien (entretien sentiers)	1 200,00	1 200,00	1 200,00
Actions Conseil Intercommunal des Jeunes	1 500,00	511,50	1 000,00
Participation Unicités pour jeunes en service civique	1 600,00	1 600,00	-
Frais de mission 2 jeunes en service civique	1 296,00	1 290,96	-
TOTAL	158 961,00 €	152 085,46 €	170 675,00 €

André **REBOUL** rappelle l'obligation de faire mention du soutien de la Communauté de Communes sur tous les supports de communication des Associations lorsqu'elles sont aidées techniquement ou financièrement par l'intercommunalité.

3.) Commission TRANSPORTS – CIRCULATIONS DOUCES du 20 Février 2019

Présenté par André FRANTZ

- Budget Transport 2019

Fonctionnement

INTITULE DE L'OPERATION	PREVISIONS 2019	
	DEPENSES	RECETTES
TAXI'VAL	24 000,00	9 000,00
Factures Transporteur	24 000,00	
Subvention Région Grand Est		9 000,00
RABATTEMENT ESAT	1 400,00	700,00
Factures Transporteur	1 400,00	
Subvention Région Grand Est		700,00
TRANSPORT DES ELEVES DE ST MARTIN ET BASSEMBERG au collège	4 000,00	2 000,00
Factures Région Grand Est	4 000,00	
Remboursement commune de St Martin		1 500,00
Remboursement commune de Bassembourg		500,00
TOTAL	29 400,00	11 700,00

Investissement

INTITULE DE L'OPERATION	PREVISIONS 2019	
	DEPENSES	RECETTES
pistes cyclables : acquisitions terrains + travaux	50 000,00	
TOTAL	50 000,00	0,00

La Commission TRANSPORTS – CIRCULATIONS DOUCES valide ces propositions budgétaires et propose à la Commission des FINANCES de la Communauté de Communes leur inscription au budget 2019.

Le Conseil Communautaire prend acte.

- Schéma directeur pistes cyclables et circulations douces

La méthodologie d'identification des tronçons d'études, pour toutes les suggestions d'itinéraires principaux et secondaires, a été présentée par le bureau d'études BEREST-PARENTHÈSE.

La Commission Transports – Circulations Douces, propose :

- d'organiser des ateliers participatifs, pour l'analyse détaillée des divers tronçons, répartis en 3 zones.

Zone 1 : haute vallée Ouest (axe Steige – Villé, avec branche Breitenbach).

Zone 2 : avant vallée (axe Thanvillé – Villé, avec branches St-Pierre-Bois, Albé, Neubois, Dieffenbach-au-Val, Neuve-Eglise).

Zone 3 : haute vallée Sud (axe Urbeis – Villé, avec branches Lalaye, Breitenau).

- l'inscription d'une réserve de 50 000 € au Budget Primitif 2019, pour l'acquisition de terrain, d'études complémentaires ou de travaux à préciser.

Suite aux explications et sur proposition de la Commission TRANSPORTS – CIRCULATIONS DOUCES, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de valider cette proposition
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

4.) Commission TOURISME – PATRIMOINE du 21 Février 2019

Présenté par Francis ADRIAN

1) Réalisations touristiques 2018 :

DEPENSES	Budget 2018	Réalisations 2018	Report 2019
Salaires et charges	105 000,00 €	105 000,00 €	
Promotion - Animations	20 700,00 €	20 700,00 €	
Impression	16 000,00 €	16 000,00 €	
Loyers	7 600,00 €	7 600,00 €	
Participation Champ du feu	4 000,00 €	4 000,00 €	
Coopération transfrontalière	2 000,00 €	1 043,00 €	
Site @et logiciels	3 500,00 €	2 396,55 €	
Noel dans la Vallée	2 000,00 €		
Remplacement PC	2 900,00 €	2 900,00 €	
Support vélo	1 500,00 €	919,00 €	581,00 €
Panneau Thanvillé	1 200,00 €		1 200,00 €
Petits Matériels	1 800,00 €	375,16 €	
Chemin dans les vignes	2 000,00 €	1 683,00 €	
TOTAL	170 200,00 €	162 616,71 €	

Il reste à réaliser les panneaux de l'aire de covoiturage de Thanvillé qui seront posés cette année, ainsi que la borne vélo qui sera mise en place au Printemps.

Sur proposition de la Commission TOURISME - PATRIMOINE, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les réalisations touristiques pour un montant de 162.616,71 € sur les 170.200 € prévus.

2) Orientations budgétaires 2019 :

Francis ADRIAN précise que le budget 2019 fait face à une augmentation en matière de salaires et charges car il n'y a plus de contrat aidé.

Budget 2019	Dépenses
Frais de personnels	121 000,00 €
Budget fonctionnement OT	16 880,00 €
Loyers et ENERGIE	8 600,00 €
Assurances	1 700,00 €
Cotisations	2 300,00 €
Licences & hébergements	4 280,00 €
Investissements - Achats	18 800,00 €
Achats matériels	3 800,00 €
Projets 2019	15 000,00 €
Impression	16 000,00 €
Animations	15 000,00 €
Promotion	23 100,00 €
Actions prestataires	1 800,00 €
Participation CDF	4 000,00€
Report panneau Thanvillé	1 200,00€
Total	217.780,00€

Sur proposition de la Commission TOURISME - PATRIMOINE, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **décide d'inscrire la somme de 217.780 € au BP 2019**
- **autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

3) Convention COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – OFFICE DE TOURISME DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE LA VALLÉE DE VILLE

Francis **ADRIAN** annonce à la Commission qu'une convention de la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat de la Vallée de Villé doit être mise en place pour une durée de trois ans. Les deux seules modifications par rapport à l'ancienne sont les rajouts de mise à disposition d'un salarié et les modalités de versement de la subvention.

Les moyens humains :

Pour permettre à l'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat de la Vallée de Villé de mener à bien les missions qu'elle lui confie, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé met à sa disposition un salarié aux conditions suivantes :

- Madame **JEHL** Audrey, engagée à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé en tant qu'Animatrice Economique, sera mise à disposition de l'OTCAVV, à raison de 50% de son temps de travail en tant que directrice de la structure.

Les modalités de versement :

La subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé sera versée comme suit :

- la participation pour le versement des salaires par tranche de 20 000 € sur demande de l'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat de la Vallée de Villé
- les autres lignes budgétaires sur présentation des factures acquittées dans l'année sur demande motivée de l'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat de la Vallée de Villé.

Le versement sera effectué par virement au compte de l'Association.

Sur proposition de la Commission TOURISME - PATRIMOINE, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **autorise le Président à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.**

4) Divers

La Commission propose également d'organiser une réunion concernant la taxe de séjour ainsi que les obligations des propriétaires et des Communes en matière d'hébergement.

Francis **ADRIAN** invite les membres de la Commission à l'AG de l'Office de Tourisme qui aura lieu le mardi 12 Mars à 20h00 à la salle de la Mairie de St-Pierre-Bois.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

5) Patrimoine

Les réalisations s'élèvent en dépenses à 19.140,84 € sur 23.150,00 € prévus.

En recettes, on enregistre 2 392,42 € pour la vente de 17 livres sur les Milieux Naturels et 56 livres sur l'émigration.

Au niveau des stocks, il reste 379 livres sur les Milieux Naturels et 407 livres sur l'émigration.

En ce qui concerne les prévisions 2019, une somme de 1.100 € est inscrite pour les charges de fonctionnement de la Maison des Mineurs qui comprend notamment 500 € de matériel pour les travaux réalisés par les bénévoles en 2018, 500 € de subvention sont à nouveau inscrits pour les travaux de fouilles au Frankenbourg, les autres postes sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Prévisions 2019
CHARGES FONCTIONNEMENT MVV	18 950,00 €	17 234,09 €	19 000,00 €
CHARGES FONCTIONNEMENT MAISON DU MINEUR	800,00 €	304,75 €	1 100,00 €
SUB. SHVV	400,00 €	400,00 €	400,00 €
SUB. FOUILLES AU FRANKENBOURG	500,00 €	500,00 €	500,00 €
DEPLIANT CHEMIN DU PATRIMOINE	1 000,00 €	702,00 €	
REPLACEMENT PANNEAUX CHEMIN PATRIMOINE	1 500,00 €		1 500,00 €
TOTAL	23 150,00 €	19 140,84 €	22 500,00 €

RECETTES	Propositions 2018	Réalisations 2018	Prévisions 2019
Ventes Livres Milieux Naturels	14 604,00	577,00	14 027,00
Ventes livre émigration	14 039,00	1 815,42	12 223,58
TOTAL	28 643,00	2 392,42	26 250,58

Sur proposition de la Commission TOURISME - PATRIMOINE, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, les réalisations pour un montant de 19 140,84 € sur les 23 150 € prévus.

- décide d'inscrire la somme de 22 500€ au BP 2019
- autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

5.) Commission AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT du 26 Février 2019

Présenté par Jean-Marc RIEBEL

A.) Budget

a.) Agriculture – Bilan financier 2018 et prévisions budgétaires 2019

Agriculture: Budget de Fonctionnement : Charges (en €)

Intitulé	Voté en 2018	Réalisations 2018	Propositions 2019
Livre foncier et carto	400,00	0,00	400,00
Soutien aux actions paysagères	1500,00	0,00	1500,00

Participation APFM	Animateur			
		30000,00	20565,03	15000,00
Fête de la Montagne 2019		0,00	0,00	6000,00
Concours Prairies Fleuries		1500,00	575,14	0,00
Formation Typologie Prairies		0,00	0,00	2500,00
Salon Pep's & Zen		0,00	0,00	4000,00
Outils de communication		0,00	0,00	1000,00
TOTAL		33400,00	21140,17	30400,00

Agriculture: Budget de Fonctionnement : Produits (en €)

Intitulé	Voté en 2018	Réalisations 2018	Propositions 2019
CdC Budget Général	33400,00	21140,17	30400,00
TOTAL	33400,00	21140,17	30400,00

Pas de budget d'investissement pour l'Agriculture.

Après discussion, les membres de la Commission Agriculture/Environnement proposent à la Commission des Finances de la Communauté de Communes de valider les orientations budgétaires 2019 pour l'Agriculture.

Le Conseil Communautaire prend acte.

b.) Environnement – Bilan financier 2018 et prévisions budgétaires 2019

Environnement: Budget de Fonctionnement : Charges (en €)

Intitulé	Voté en 2018	Réalisations 2018	Propositions 2019
Sensibilisation à l' Environnement	20000,00	20000,00	20000,00
Chantier d'Insertion SAVA	20000,00	16725,00	20000,00
Giessen * GEMAPI	40000,00	40000,00	40000,00
Point info énergie	0,00	1720,00	0,00
Abonnement Freshmile	0,00	771,12	1500,00
Suivi scientifique Mesures compensatoires EHPAD	0,00	0,00	20000,00
Actions d'animations Natura 2000	0,00	0,00	13000,00
Interventions diverses	2500,00	0,00	2500,00
TOTAL	82500,00	79216,12	117000,00

Environnement: Budget de Fonctionnement : Produits (en €)

Intitulé	Voté en 2018	Réalisations 2018	Propositions 2019
Rbst Frais SAVA:			
*Super U	0,00	0,00	0,00
*SDEA	3000,00	2250,00	3000,00

Rbst DOMIAL mesures compensatoires	0,00	0,00	20000,00
Rbst actions d'animation Natura 2000 (DDT/CCVB)	0,00	0,00	13000,00
CdC Budget Général	79500,00	76966,12	81000,00
TOTAL	82500,00	79216,12	117000,00

Environnement: Budget d'Investissement : Charges (en €)

Intitulé	Voté en 2018	Réalisations 2018	Propositions 2019
Acquisition Terrain (Bord. Giessen)	10000,00	2008,84	20000,00
Point de recharge électrique	35000,00	11698,04	24000,00
Pose de mouchards sur compteurs électriques	0,00	0,00	10000,00
TOTAL	45000,00	13706,88	54000,00

Environnement: Budget d'Investissement: Produits (en €)

Intitulé	Voté en 2018	Réalisations 2018	Propositions 2019
Subvention Agence de l'Eau *Acquisition Terrain	8000,00	5782,37	16000,00
Subvention Climaxion+Advenir+TEPCV	15000,00	0,00	12000,00
Subvention Mouchards	0,00	0,00	5000,00
CdC Budget Général +FCTVA	22000,00	7924,51	21000,00
TOTAL	45000,00	13706,88	54000,00

Après discussion, les membres de la Commission Agriculture/Environnement proposent à la Commission des Finances de la Communauté de Communes de valider les orientations budgétaires 2019 pour l'Environnement.

Le Conseil Communautaire prend acte.

B.) Plan de communication 2019

Définition des sujets sur lesquels la Communauté de Communes doit communiquer en matière d'agriculture et d'environnement lors des prochaines manifestations auxquelles elle participera.

a.) Salon Pep's & Zen

Les 27 et 28 Avril 2019 seront organisées au Château de Thanvillé, le 1^{er} Salon consacré au bio, au bien-être au naturel, aux plantes et au jardin.

Pour cette manifestation portée par les organisateurs de BioObernai, il est proposé:

- de soutenir cette manifestation à hauteur de 4 000€ maximum sous réserve de tarifs préférentiels sur les emplacements pour les agriculteurs bio et artisans de la Vallée qui participeront à ce salon et de la mise à disposition gratuite du matériel intercommunal.
- d'être présent sur ce salon avec un stand de la Communauté de Communes abordant les thématiques Tourisme, Agriculture et Environnement.

Pour égayer et diversifier le stand intercommunal par des animations, il est également proposé d'y associer l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Cru de la vallée de Villé en partenariat avec l'Association des Amis du compostage et du Jardin de Centre Alsace, l'Association des Apiculteurs de la vallée de Villé et le PETR avec l'Espace Info Energie et le Plan Climat Air Energie Territorial.

Les actions proposées en séance, respectivement par l'Association des Amis du compostage et du Jardin de Centre Alsace et l'Association des Apiculteurs de la vallée de Villé, pourraient s'orienter vers de l'information et des démonstrations sur les bio-déchets, les produits de traitements à base de plantes et les produits de la ruche en lien avec des animations pour les enfants.

Sur proposition de la Commission AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***de soutenir le Salon Pep's & Zen par le prêt à titre gratuit du matériel intercommunal et l'octroi d'une aide de 4 000 € maximum en fonction du nombre de participants locaux à ce salon,***
- ***de participer à ce salon avec un stand de la Communauté de Communes en y associant les partenaires institutionnels et associatifs évoqués ci-dessus.***

b.) Supports de communication

La Communauté de Communes dispose de panneaux d'exposition sur l'agriculture, les paysages, les vergers, les énergies renouvelables et économie d'énergie et le Giessen, de roll'up sur les politiques paysagères menées sur le massif Vosgien avec des focus sur les vallées de la Bruche et de Villé et de bâches imprimées sur la thématique des prairies fleuries.

Afin d'actualiser ces supports de communication, il est proposé de mener une réflexion en lien avec les autres Commissions pour définir les sujets sur lesquels la Communauté de Communes doit communiquer en matière d'agriculture et d'environnement lors des prochaines manifestations auxquelles elle participera.

Sur proposition de la Commission AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de retenir l'entrée « biodiversité » comme ligne directrice pour la communication relative à l'agriculture et l'environnement.

III - SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN (SEGR)

1.) Transfert du pouvoir concédant de la distribution d'électricité basse tension (BT) de Villé

Présenté par Jean-Marc RIEBEL

Par délibération du 25 Juin 2015, la Communauté de Communes s'est dotée du pouvoir concédant en matière de distribution publique d'électricité pour les 18 Communes de la Vallée de Villé desservies à l'époque par ENEDIS dans le cadre de contrats de concessions communaux.

Dans ce transfert, la Commune de Villé a souhaité garder le pouvoir concédant pour la partie Basse Tension (BT) gérée par l'entreprise Centrale d'Electricité Vonderscheer.

Par délibération du 11 Décembre 2015, le Conseil Communautaire a décidé de demander l'adhésion de la Communauté de Communes de la vallée de Villé au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin pour l'exercice de sa compétence « Concession pour la distribution d'énergie : développement, exploitation et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés ».

Cette demande a été entérinée par arrêté interpréfectoral du Bas-Rhin et du Haut-Rhin le 30 Juin 2016.

Aujourd'hui, l'entreprise Centrale d'Electricité Vonderscheer ayant informé la Commune de Villé en date du 5 Octobre 2018 de la cessation de ses activités au 31 Décembre 2019, la commune de Villé, par délibération du 17 Décembre 2018, a décidé de transférer le pouvoir concédant en matière de distribution publique d'électricité à la Communauté de Communes pour la partie basse tension, parachevant ainsi le transfert réalisé en 2015 pour la moyenne tension.

Cette demande de transfert entrant pleinement dans la compétence de la Communauté de Communes « Concession pour la distribution d'énergie : développement, exploitation et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés », il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter ce transfert de la Commune de Villé et de demander au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin (anciennement Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin) de l'inclure dans l'exercice de la compétence qui lui a été transférée par la Communauté de Communes le 11 Décembre 2015.

Dans le cadre de ses compétences, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- ***accepte le transfert du pouvoir concédant en matière de distribution publique d'électricité pour la partie basse tension de la Commune de Villé,***
- ***demande au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin de l'inclure dans l'exercice de la compétence « Concession pour la distribution d'énergie : développement, exploitation et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés », qui lui a été transférée par la Communauté de Communes le 11 Décembre 2015.***

IV - FINANCES

1°) – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Monsieur Roland MANGIN commente les Comptes Administratifs 2018 qui présentent les résultats suivants :

a) <u>SERVICES GENERAUX</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5.103.898,27	6.723.520,83
Résultat de fonctionnement		+ 1.619.622,56
Section d'investissement	1.608.779,13	1.006.034,10
Résultat d'investissement	- 602.745,03	
Résultat global		+ 1.016.877,53

b) <u>IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	18.155,89	217.331,14
Résultat de fonctionnement		+ 199.175,25
Section d'investissement	36.285,43	89.697,51
Résultat d'investissement		+ 53.412,08
Résultat global		+ 252.587,33

c) <u>ZAIM</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2.171,32	2.171,32
Résultat de fonctionnement	0.00	0.00
Section d'investissement	478.546,96	0.00
Résultat d'investissement	- 478.546,96	
Résultat global	- 478.546,96	

d) <u>ORDURES MENAGERES</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	943.303,98	1.519.963,70
Résultat de fonctionnement		+ 576.659,72
Section d'investissement	0.00	7.593,06
Résultat d'investissement		+ 7.593,06
Résultat global		+ 584.252,78

Suite aux explications de Roland MANGIN et Jean-Marc RIEBEL et sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire approuve par 31 voix POUR 0 CONTRE et 0 ABSTENTION l'ensemble des Comptes Administratifs 2018 (Hors la présence du Président).

2°) – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

Les chiffres présentés par la Communauté de Communes, étant strictement conformes aux comptes de la Trésorerie de Villé, la Commission des Finances propose au Conseil Communautaire d'approuver les comptes de gestion 2018, présentés par la Trésorerie de Villé.

Le Conseil Communautaire approuve par 31 voix POUR 0 CONTRE et 0 ABSTENTION les comptes de gestion 2018 (Hors la présence de Mme Nicole DESCHAMPS, Trésorière).

3°) – AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que les comptes administratifs font apparaître

a) SERVICES GENERAUX

Un excédent d'exploitation de	+ 1.619.622,56
Un déficit d'investissement de	- 602.745,03
Compte-tenu des dépenses et des recettes 2018 restant à réaliser,	
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	602.745,03
Report de fonctionnement	+ 1.016.877,53
Report d'investissement	- 602.745,03

b) IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

Un excédent d'exploitation de	+ 199.175,25
Un excédent d'investissement de	+ 53.412,08
Compte-tenu des dépenses et des recettes 2018 restant à réaliser, Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	0,00
Report de fonctionnement	+ 199.175,25
Report d'investissement	+ 53.412,08

c) ZAIM

Un résultat d'exploitation de	0,00
Un déficit d'investissement de	- 478.546,96
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	0.00
Report de fonctionnement	0.00
Report d'investissement	- 478.546,96

d) ORDURES MENAGERES

Un excédent d'exploitation de	+ 576.659,72
Un excédent d'investissement de	+ 7.593,06
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	0.00
Report de fonctionnement	+ 576.659,72
Report d'investissement	+ 7.593,06

Le Conseil Communautaire par 31 voix POUR 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION approuve l'affectation des résultats selon propositions ci-dessus.

4°) ETAT DE LA DETTE AU 01.01.2019

Monsieur Roland **MANGIN** présente l'état de la dette au 01.01.2019. Actuellement 5 prêts sont en cours (pour un capital restant dû de 1.253.202,- €) et seront remboursés entre 2021 et 2034. La capacité de désendettement de la Com. Com. est proche de 6 années.

La dette au 01.01.2019 par habitant est de 112,48 €.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

5°) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Le Président Jean-Marc **RIEBEL** fait le bilan de l'année écoulée.

En 2018 les dépenses de fonctionnement connaissent une plus forte augmentation (+4.8%) notamment due au fait de la participation aux charges de personnels de la médiathèque.

Les recettes de fonctionnement sont équivalentes à celles de 2015 et 2016. Les recettes de fiscalité ont progressé sur la période 2015/2018.

Les investissements ont été financés sur fonds de roulement (493.000 euros) et par la mobilisation de subventions (828.000 euros)

La dette de 1 254.000 euros à diminué de 318.000 euros entre 2015/2018.

La capacité de désendettement est de 5.5 années.

Prospective 2019

Pour 2019, le Président propose de retenir les hypothèses suivantes

- Evolution des charges à caractère général et de gestion courante de 1%
- Evolution des charges de personnel de 1.5%
- Stabilisation du reversement du FNGIR, des attributions de compensation, ainsi que le prélèvement du FPIC, sur la base du montant de 2018
- Hausse de la subvention MJC pour les périscolaires à hauteur de 100.000,- €
- Emprunt de 350.000,- € ou vente de la parcelle immobilière à Villé de 17,2 ares
- Lancement d'une procédure d'externalisation du Centre Nautique pour vérifier l'éventuel gain financier
- Stabilisation à un niveau identique à 2018 des recettes de fonctionnement,
- Gain de 20.000,- € par an dans le cadre de la réforme de la dotation d'intercommunalité (Loi de finances 2019)

Les investissements

La consolidation des restes à réaliser et des investissements 2019 seront de l'ordre de 2.500.000 €

Les investissements 2019

- Accessibilité : 38.100,- €
- Terrain synthétique : 942 900,- €
- Travaux bâtiments : 190 000,- €
- PIUI : 120.000,- €
- TIC : 16.500,- €
- Atelier intercommunal 930.000,- €
- THD 270.000,- €

A cela s'ajoute la contribution aux travaux pour Campéoles de 150.000,- € et une réserve pour les pistes cyclables de 50.000,- €.

En raison de l'évolution forte des périscolaires il faudra être très vigilant pour préserver des marges financières pour les investissements en 2020 et 2021.

Il n'est pas prévu d'augmentation de la fiscalité (les bases fiscales progressent de + 2.17% (sur la TH, le FB et FNB ainsi que la CFE).

Le Président rajoute que si des travaux importants se dessinent dans le cadre du PPRI il sera nécessaire d'instaurer la « taxe GEMAPI ». Cela sera rediscuté le moment venu.

Suite aux explications du Président, le Conseil Communautaire prend acte de ces propositions.

6°) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CENTRE NAUTIQUE

Le Président informe la Commission des Finances sur l'évolution du processus d'externalisation du Centre Nautique.

L'étude réalisée par Finance Consult (financée par la banque des territoires) avait conclu à l'intérêt de réaliser un sourcing pour vérifier si les opérateurs étaient intéressés par la gestion du Centre. 7 opérateurs ont été audités, et 4 ont exprimé leur intérêt pour la reprise du Centre.

Il est proposé de lancer la démarche d'externalisation.

Cette démarche se déroulera en trois phases et permettra de déterminer de manière concrète si l'externalisation de la gestion a d'une part un intérêt économique et peut présenter une valeur ajoutée pour l'activité du centre d'autre part.

Les trois phases sont :

* un rapport pour permettre à la Communauté de Communes de se prononcer sur le principe de dévolution.

Avec deux phases intermédiaires :

- une phase de préparation de la délégation et de détermination des contraintes de service public
- une phase d'élaboration du cahier de charge

- une phase d'analyse des candidatures et des offres
- une phase de négociation et d'attribution du marché

L'ensemble du processus devra s'articuler avec l'obligation de consulter la Commission Technique et devra être validé par le Conseil Communautaire.

Il faut également préciser que la procédure peut être arrêtée à tout moment et notamment après la phase 2, si la Communauté de Communes juge que les offres technico-économiques n'apportent pas de valeur ajoutée au fonctionnement en régie.

Francis **ADRIAN** intervient en restant perplexe sur l'externalisation car :

- les chiffres du Centre Nautique ne sont pas si mauvais que cela pour une gestion en régie,
- le Centre Nautique subit la concurrence des piscines avoisinantes,
- ça inquiète toujours de dire que l'on va faire des économies mais sur quoi le personnel, les prestations ?
- la Cour des Comptes constate que suite à un audit sur les piscines la majorité sont obsolètes et prône une gestion par les intercommunalités. Par une externalisation ne fait-on pas l'inverse au détriment du maintien d'un service public ?
- il y a peut-être des économies à faire sur d'autres services de la Communauté de Communes que sur le Centre Nautique.

Le Président lui répond en précisant que :

- la Communauté de Communes de la vallée de Villé dispose d'équipements équivalents à une collectivité de 25.000 habitants alors qu'elle n'en a que 10.000 habitants,
- un service public peut être géré soit en régie, soit sous forme de délégation,
- la durée d'une DSP se négocie avec le prestataire et peut-être remise en question au terme de la délégation,
- un service public industriel et commercial doit, en tout état de cause, avoir une gestion d'entreprise,
- qu'il y a eu depuis 2 ans une révolution culturelle au Centre Nautique au niveau du personnel comme de l'exploitation technique, ce qui explique le redressement financier,
- il faut poursuivre les démarches en enclenchant la démarche d'externalisation.

Lors de la réception des offres le Conseil Communautaire pourra se déterminer sur l'opportunité ou non de changer le mode de gestion.

- L'ensemble est juridiquement encadré et la Commission Technique et le Conseil Communautaire seront largement associés aux décisions.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

7°) PERSONNEL

Le Président Roland **MANGIN** propose :

- la création d'un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives contractuel à Temps Complet pour une durée d'une année à compter du 04/03/2019, 3^{ème} échelon, indices Brut 388 Majoré 355

(Ce poste annule et remplace le poste d'ETAPS permanent créé par délibération du 19.07.2018)

- de valider la création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps complet pour une durée d'une année à compter du 18/02/2019, 1^{er} échelon, indices Brut 348 Majoré 326

(par délibération du 21.12.2018 le Conseil Communautaire avait émis l'hypothèse d'un poste de contractuel ou d'un poste permanent, en demandant au Président de faire valider son choix en fonction du candidat retenu).

Monsieur Roland **MANGIN** informe également les membres de la demande présentée par les Caissières du Centre Nautique.

Mme Geneviève **WOELFLI**, Adjoint Administratif Caissière demande la diminution de sa DHS de 4H00/Semaine soit de 19H30 à 15H30 et Mme Virginie **BOUSQUET** Adjoint Technique – Caissière accepte l'augmentation de sa DHS de 4H pour passer de 23H00/Semaine à 27H00/semaine à compter du 01.04.2019.

Suite à l'avis favorable de la Commission des FINANCES, Le Conseil Communautaire approuve ces 3 propositions, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique.

8° CONVENTION D'ASSISTANCE A LA GESTION KPMG

Le Président propose de renouveler le contrat d'assistance à la gestion avec KPMG pour un accompagnement dans la gestion au titre de 2019.

La convention sera établie pour 6 journées d'intervention à utiliser en fonction des besoins

(PM 2018 : 1.000,-€ HT/Jour tous frais inclus)

Sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire approuve cette convention et autorise le Président à la signer.

V - DIVERS

Motion STOCAMINE

Le Président propose aux délégués Communautaires de prendre la motion suivante :

MOTION DE SOUTIEN POUR LE DESTOCKAGE INTEGRAL DES DECHETS ULTIMES DE STOCAMINE

Par arrêté préfectoral du 3 Février 1997, le Préfet du Haut-Rhin a autorisé la Société STOCAMINE à exploiter un centre de stockage de déchets industriels ultimes sur le site de la mine Joseph ELSE situé sur le ban de la Commune de WITTELSHEIM, dans le Haut-Rhin.

Ainsi entre 1998 et 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes (essentiellement des résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères et de déchets industriels, des déchets arséniés, de l'amiante ou encore des sels de traitement, y compris cyanurés et du mercure ...) ont été stockées à 550 mètres de profondeur dans des galeries de sel gemme spécialement creusées pour les accueillir.

Suite à un incendie en Septembre 2002, déclaré au fond de la mine, l'activité de stockage a été arrêtée définitivement et STOCAMINE a été condamnée pour le non-respect du cahier des charges, en raison de la présence de déchets non autorisés.

Par arrêté préfectoral en date du 23 Mars 2017, le Préfet du Haut-Rhin a acté l'autorisation de prolongation pour une durée illimitée de stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs dans le sous-sol de la Commune de WITTELSHEIM. Suite au rejet du recours gracieux de la Commune de WITTENHEIM contre cet arrêté préfectoral, la Ville a déposé un recours de plein contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg afin d'obtenir l'annulation de ce dernier. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Région Grand EST se sont associés au contentieux, actuellement encore en cours.

Par la suite, le Ministre de la Transition et Solidaire François de RUGY a pris la décision Lundi 21 Janvier 2019 d'enfouir définitivement sur le site de STOCAMINE à WITTELSHEIM, 42 000 tonnes de déchets ultimes, soit 95 % de déchets stockés initialement, sur proposition des Mines de Potasse d'Alsace, sans prendre en considération les avis contraires des Parlementaires et Maires Alsaciens, des Associations environnementales et sans attendre la fin du contentieux engagé.

Le 12 Février 2019, une délégation d'Elus Alsaciens a rencontré le Ministre François de RUGY. Lors de cette réunion, ce dernier est revenu sur sa position et a demandé une étude complémentaire sur la faisabilité financière et technique d'un déstockage partiel des déchets, estimant notamment que le confinement des déchets incendiés en 2002 du bloc 15 est inévitable.

Cette étude, dont l'issue est incertaine et qui ne concerne qu'un déstockage partiel, sera rendue rapidement.

Plusieurs études environnementales ainsi que le rapport de la mission d'information parlementaire du 18 Septembre 2018 indiquent d'ores et déjà que le déstockage total est possible.

Par ailleurs, il faut noter que l'étude d'impact de l'étude environnementale initiale se basait sur des postulats tronqués car seule une quantité infinitésimale de produits a été prélevée. Or, en réalité, l'histoire a démontré en 2002, qu'il existe une grande incertitude et des inexactitudes concernant la nature et les quantités respectives de déchets stockés, ainsi que la répartition exacte des différentes catégories de produits dangereux.

Garder ces déchets ultimes enfouis serait une grave erreur car le risque de pollution de la nappe phréatique à grande échelle est réel et affecterait à long terme l'irrigation des terres agricoles, la distribution d'eau potable ainsi que la santé des personnes. En effet, STOCAMINE se trouve en amont de cette nappe, qui est une des plus importantes réserves en eau souterraine du continent européen.

En outre, il a été constaté que certaines galeries creusées convergent et que les matériaux d'emballage des déchets ultimes se compactent et se détériorent, pouvant alors occasionner un déversement ou une infiltration future de ces déchets dans le sol directement.

Le principe de précaution inscrit dans la Constitution doit être appliqué et nous avons le devoir de préserver la nappe phréatique pour nos générations futures. C'est pourquoi, nous exigeons que la solution du déstockage intégral soit adoptée par le pouvoir politique qui doit prendre la seule décision qui préserve l'avenir de notre territoire.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire adopte cette motion par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS.



LE PRESIDENT
Maire de Saint-Maurice

Jean-Marc RIEBEL